



TRACT/PETITION

Quand la DREC DP enfle le costume du père fouettard pour les fêtes de fin d'année !

Nous l'avons compris, le père Noël n'est pas postier... Ni pour les clients qui voient une envolée des frais bancaires pour l'année 2025, ni pour le personnel.

Nous disons NON à l'imposition injuste des horaires pour le 24 et 31 décembre !

La CGT et le personnel demandent l'octroi d'une veille de fêtes, non travaillée.

Cette année encore, la direction de La DREC DP nous montre son mépris et son manque total de reconnaissance envers le personnel. Alors que nous avons tous dû faire preuve de sacrifice et d'adaptation face à des demandes toujours plus exigeantes, elle nous refuse l'octroi d'une veille de fête le 24 ou 31 décembre et nous impose des horaires en 8h-16h.



Ces jours, qui sont pour beaucoup synonymes de préparation des fêtes, auraient pu être l'occasion d'un geste simple : laisser le choix entre travailler le 24 ou le 31, avec un aménagement d'horaires sur la journée travaillée pour ne pas finir trop tard, comme c'était le cas dans un passé récent. C'est la proposition portée par la CGT.

Le Directeur de la DREC DP interpellé par les élu-es CGT lors du CSE du 21 novembre 2024 prétend que le 24 et le 31 décembre sont « des journées comme les autres ».

La Direction imposerait donc des horaires sur ces journées « comme les autres » ... (Comme elle le fait pour les conventions de rentrée, une journée comme les autres aussi...)

Pour la CGT, ces 2 veilles de fête ne sont pas des journées comme les autres !

Le personnel de la DREC DP a fait, comme un grand nombre de Postières et Postiers, preuve d'engagement tout au long de l'année, malgré des conditions de travail de plus en plus dégradées.

En retour, un geste de reconnaissance serait la moindre des choses pour nous permettre d'aménager ces deux journées particulières.

Par ailleurs sous prétexte du passage en CSE, en 2025, les personnels n'auront plus les chèques cadeaux qu'ils pouvaient percevoir en fin d'année. Pour rappel ils étaient octroyés via le budget QVT des anciens NOD (CREC CNMR BAD DOP...) ce qui n'a donc rien à voir avec le COGAS (Comité d'orientation et de gestion des activités sociales) qui se voit lui remplacé par le CSE. Là encore le père fouettard fait son œuvre et décide arbitrairement de les supprimer. Où et à qui va aller cet argent ?

Encore une fois, la direction fait la sourde oreille et impose ses décisions sans concertation. La solidarité entre les salariés est notre force. Refusons ensemble ces décisions injustes et défendons nos droits !

Unissons nos voix pour exiger le respect que nous méritons et signons nombreux la pétition.

« Un gagnant est un rêveur qui n'abandonne jamais » Nelson Mandela

